

Evitons la fin du commerce local, pour une mixité des commerces en Ville de Nyon

Nous avons actuellement l'exemple d'une des raisons de la baisse d'attractivité de notre ville et du ras le bol de certain(e)s habitant(e)s. Nous remplaçons un café historique par un opticien supplémentaire. Notre ville perd dans sa diversité pour ressembler de plus en plus à une cité cosmopolite sans âme. Les prix des loyers sont devenus trop chers pour que des artisans ou des indépendants puissent jouir de leur liberté économique.

Nous nous trouvons désemparé face à cette situation où la ville ne peut rien faire. L'utopie libérale qui prône l'absence de planification nous lie les mains. Nous continuons de voir des grandes entreprises ou des vitrines froides envahir notre centre-ville. Ce problème n'est pas propre à notre ville mais touche toutes les villes moyennes de notre pays.

Actuellement, nous pouvons difficilement faire quelque chose, mais nous avons une pratique dans notre commune qui pourrait être appliquée pour les commerces. Dans le domaine du logement, nous rachetons les terrains disponibles pour choisir ce qu'il s'y fera. Nous avons grâce à la LPPPL, la possibilité d'imposer une certaine mixité de logement.

Proposition 1 : Pourrions-nous racheter, quand cela est possible, les espaces commerciaux, pour dans un second temps, faire des appels d'offres en fonction des besoins de la ville ?

Cette pratique est légale, car nous serions propriétaire et nous déciderions collectivement comment les utiliser.

Proposition 2 : Demander une certaine mixité des types d'entreprises ayant pignon sur rue dans notre centre-ville.

Pour la deuxième option, nous devrions faire un nouvel article dans notre règlement communal pour pouvoir proposer une planification des types d'entreprises que nous voulons. Ceci dans le but de préserver la mixité des commerces et éviter les vitrines froides. Ceci existe à Genève sous le nom de PUS (plan d'utilisation du sol).

Dans le cas lausannois, pour promouvoir la mixité des logements à Lausanne, en fonction d'une demande sociale, il est possible de contrevenir à la liberté d'entreprendre et de forcer des entrepreneurs à effectuer une action que le Conseil communal aurait décidé, ATF **1P.293/2004**. Notre cas est similaire sans pour autant être en opposition avec la liberté économique puisqu'il permet justement une mixité de personnes de pouvoir entreprendre.

Nous avons actuellement des placements qui ne servent en rien les intérêts des nyonnais. Placer notre argent dans des bâtiments nous permet d'avoir des investissements stables et qui bénéficieront à toutes et tous. Evitons que nous nous retrouvions dans la situation où juste des entreprises internationales puissent avoir pignon sur rue.

Question 1

La Municipalité peut-elle essayer de racheter les emplacements disponibles pour éviter une érosion de notre centre-ville ?

Question 2

Pouvez-vous étudier la faisabilité juridique de la proposition numéro 2 ?